STATISTIQUES DES AFFAIRES SOCIALES

Services sociaux

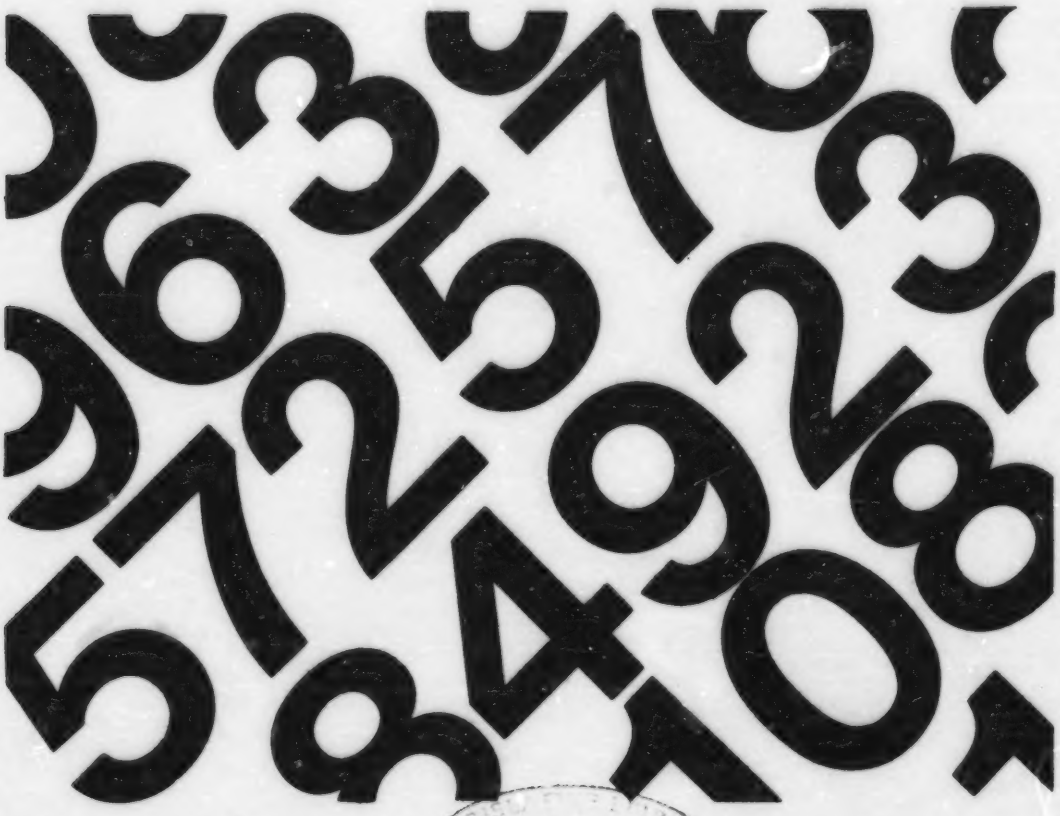

LEGISLATIVE LIBRARY OF ONTARIO
TORONTO
AUG 16 1976
RECEIVED

VOL. 2, NO 8

AVRIL 1976

101-06982/

STATISTIQUES DES AFFAIRES SOCIALES

SERVICES SOCIAUX

VOL. 2, N° 8

Avril 1976

Vous avez sans doute remarqué que les numéros de ce bulletin ne se suivent pas nécessairement. Ce fait provient de ce que "Statistiques des Affaires sociales" comprend quatre sections: Services sociaux, Sécurité du revenu, Données démographiques et Santé. Comme les données publiées dans chacune des sections sont tirées de sources différentes, il est impossible de les publier dans un ordre prédéterminé.

A noter que l'abonnement comprend 10 numéros au cours d'une année. Depuis janvier 1975, les numéros suivants ont été publiés:

Vol. 2 # 5	Sécurite du revenu
Vol. 2 # 6	Données démographiques
Vol. 3 # 1	Sécurité du revenu
Vol. 2 # 7	Services sociaux
Vol. 3 # 2	Sécurite du revenu
Vol. 3 # 5	Données démographiques
Vol. 3 # 3	Sécurité du revenu
Vol. 2 # 9	Santé
Vol. 3 # 4	Sécurité du revenu
Vol. 2 # 8	Services sociaux

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 9

CONTEXTE LEGISLATIF DES SERVICES SOCIAUX 10

GLOSSAIRE 11

Adoption 12

Centres d'accueil de garderie 13

Centres d'accueil de réadaptation 14

Centres d'accueil de transition 14

Centres d'accueil d'hébergement 15

1- PROGRAMME DE READAPTATION
2- PROGRAMME DE PROTECTION ET D'HEBERGEMENT 18

1- PROGRAMME DE READAPTATION 19

Centres d'accueil de réadaptation à l'enfance 20

TABLEAU S.S. 1.1 Répartition du nombre d'enfants placés dans les centres de réadaptation à l'enfance, en fin de mois. ler avril au 30 septembre 1974 21

TABLEAU S.S. 1.2 Répartition du nombre d'enfants placés dans les centres de réadaptation à l'enfance au 30 septembre 1974, selon la région socio-sanitaire 22

TABLEAU S.S. 1.3 Répartition des jours/présence et des per diem pour les enfants placés dans les centres de réadaptation à l'enfance, selon la région socio-sanitaire. ler avril au 30 septembre 1974 23

TABLEAU S.S. 1.4 Répartition du coût semestriel pour les enfants placés dans les centres de réadaptation à l'enfance, selon la région socio-sanitaire. ler avril au 30 septembre 1974 24

TABLEAU S.S. 1.5 Répartition du coût semestriel pour les enfants placés dans les centres d'accueil, selon la région socio-sanitaire. ler avril au 30 septembre 1974 25

2. PROGRAMME DE PROTECTION ET D'HEBERGEMENT 26

L'adoption 27

TABLEAU S.S. 2.1 Répartition du nombre d'enfants naturels et légitimes adoptés légalement, selon la région socio-sanitaire. ler avril au 30 septembre 1974 28

TABLEAU S.S. 2.2 Répartition du nombre d'enfants légitimes adoptés légalement, selon la Loi d'adoption et la région socio-sanitaire. ler avril au 30 septembre 1974 29

TABLEAU S.S. 2.3 Répartition du nombre d'enfants naturels adoptés légalement, selon le milieu d'adoption et la région socio-sanitaire. ler avril au 30 septembre 1974 30

TABLEAU S.S. 2.4 Répartition du nombre des adoptions dites "privées" parmi les enfants adoptés légalement, selon la région socio-sanitaire. ler avril au 30 septembre 1974 31

TABLEAU S.S. 2.5 Répartition du nombre d'enfants naturels et légitimes adoptés légalement, selon leur âge et la région socio-sanitaire. ler avril au 30 septembre 1974 32

TABLEAU S.S. 2.6 Répartition du nombre d'enfants naturels adoptés légalement, selon leur âge et la région socio-sanitaire. ler avril au 30 septembre 1974 33

TABLEAU S.S. 2.7 Répartition du nombre d'enfants légitimes adoptés légalement, selon leur âge et la région socio-sanitaire. ler avril au 30 septembre 1974 34

Centres d'accueil de garderie 35

TABLEAU S.S. 2.8 Répartition du nombre d'enfants et des coûts d'hébergement mensuels dans les centres de garderie. ler avril au 30 septembre 1974 36

Centres d'accueil de transition 37

TABLEAU S.S. 2.9 Répartition du nombre d'enfants placés dans les centres de transition, en fin de mois. ler avril au 30 septembre 1974 38

TABLEAU S.S. 2.10 Répartition du nombre d'enfants placés dans les centres de transition, au 30 septembre 1974, selon la région socio-sanitaire 39

TABLEAU S.S. 2.11 Répartition des jours/présence et des per diem pour les enfants placés dans les centres de transition, selon la région socio-sanitaire.
ler avril au 30 septembre 1974 40

TABLEAU S.S. 2.12 Répartition du coût semestriel pour les enfants placés dans les centres de transition, selon la région socio-sanitaire.
ler avril au 30 septembre 1974 41

Centres d'accueil d'hébergement: enfance 42

TABLEAU S.S. 2.13 Répartition du nombre d'enfants placés dans les centres d'hébergement.
ler avril au 30 septembre 1974 43

TABLEAU S.S. 2.14 Répartition du nombre d'enfants et du coût pour les enfants placés dans les centres d'hébergement au 30 septembre 1974, selon la région socio-sanitaire 44

Foyers nourriciers 45

TABLEAU S.S. 2.15 Evolution du nombre d'enfants placés en foyers nourriciers en fin de mois, selon certains groupes d'âge.
ler avril au 30 septembre 1974 46

TABLEAU S.S. 2.16 Moyenne mensuelle du nombre d'enfants placés en foyers nourriciers, selon certains groupes d'âge et la région socio-sanitaire.
ler avril au 30 septembre 1974 47

TABLEAU S.S. 2.17 Evolution des coûts mensuels pour les enfants placés en foyers nourriciers, selon certains groupes d'âge.
1er avril au 30 septembre 1974 48

TABLEAU S.S. 2.18 Répartition du coût semestriel pour les enfants placés en foyers nourriciers, selon certains groupes d'âge et la région socio-sanitaire.
1er avril au 30 septembre 1974 49

Centres d'accueil d'hébergement: mères célibataires 50

TABLEAU S.S. 2.19 Répartition des mères célibataires selon la scolarité, la période de grossesse et la région socio-sanitaire.
1er avril au 30 septembre 1974 51

TABLEAU S.S. 2.20 Répartition des mères célibataires selon l'âge et la région socio-sanitaire.
1er avril au 30 septembre 1974 52

TABLEAU S.S. 2.21 Répartition des mères célibataires selon l'occupation et la région socio-sanitaire.
1er avril au 30 septembre 1974 53

Centres d'accueil d'hébergement: adultes et personnes âgées 54

TABLEAU S.S. 2.22 Répartition du nombre et des coûts mensuels pour les personnes âgées et autres adultes dans les centres d'hébergement privés, en fin de mois.
1er avril au 30 septembre 1974 56

TABLEAU S.S. 2.23 Répartition de la clientèle moyenne mensuelle et des coûts semestriels pour les personnes âgées et autres adultes dans les centres d'hébergement privés, selon la région socio-sanitaire.
1er avril au 30 septembre 1974 58

TABLEAU S.S. 2.24 Répartition du nombre et des coûts mensuels pour les personnes âgées et autres adultes dans les centres d'hébergement publics en fin de mois. ler avril au 30 septembre 1974 61

TABLEAU S.S. 2.25 Répartition de la clientèle moyenne mensuelle et des coûts semestriels pour les personnes âgées et autres adultes dans les centres d'hébergement publics, selon la région socio-sanitaire. ler avril au 30 septembre 1974 62

I N T R O D U C T I O N

Ce bulletin statistique contient des données couvrant la période débutant le 1-er avril 1974 et se terminant le 30 septembre 1974.

Lorsque les données s'y prêtaient, nous les avons réparties par région socio-sanitaire ou par région administrative. L'expression "région administrative" s'applique aux régions telles que les a délimitées le ministère de l'Industrie et du Commerce, en août 1966, dans son rapport: Description des régions et sous-régions administratives. Quant à l'appellation "région socio-sanitaire" elle désigne les régions définies dans le règlement de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. (L.Q. 1971, Ch. 48).

Les déboursés présentés dans les tableaux qui suivent sont toujours en dollars courants.

CONTEXTE LEGISLATIF DES SERVICES SOCIAUX

CADRE JURIDIQUE DES SERVICES SOCIAUX

Diverses mesures législatives précisent l'organisation, les pouvoirs et les activités des services sociaux au Québec.

- Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.Q., 1971, Ch. 48) et règlement.
- Loi de l'assistance publique (L.Q., 1966, Ch. 216) et règlement.
- Loi de l'adoption (L.Q., 1969, Ch. 64).
- Loi de la protection de la jeunesse (Statuts refondus, 1964, Ch. 220).
- Loi sur les jeunes délinquants (Statuts revisés du Canada, 1970, Ch. J-3).

GLOSSAIRE

ADOPTION

Mesure juridico-sociale qui a pour effet de procurer un foyer familial permanent à un enfant. Le processus d'adoption implique normalement l'intervention d'une société d'adoption légalement reconnue. Elle peut cependant originer d'une personne ou ressource autre; il s'agit alors d'adoption "dites privée". Les conditions d'adoption empruntent tantôt les paragraphes A, B, D, E, F de l'article 7 de la Loi de l'adoption, ou le paragraphe C de ce même article. Le milieu d'adoption peut être le milieu familial, s'il y a un lien de parenté avec l'enfant, ou un tiers milieu.

ARTICLE 7, PARAGRAPHE A, B, C, D, E, F, DE LA LOI DE L'ADOPTION

a) Lorsqu'il est orphelin de père et de mère et qu'aucun ascendant n'en assume le soin, l'entretien ou l'éducation;

b) Lorsqu'il est orphelin de père ou de mère, que l'adoptant est son ascendant et que le consentement de l'époux survivant a été obtenu;

c) Lorsque le mariage de ses père et mère a été annulé ou a été dissout par décès ou divorce, que l'adoptant est le nouveau conjoint de l'une des parties au mariage annulé ou dissout et que le consentement de l'autre partie à ce mariage, si elle survit, a été obtenu;

d) Lorsque ni son père ni sa mère, ni un autre ascendant n'en assume de fait le soin, l'entretien ou l'éducation depuis plus d'un an et que, de l'avis du tribunal, il est improbable qu'aucun d'eux en reprendra la charge;

e) Lorsque son père ou sa mère est atteint d'une maladie mentale qui le rend inapte à en prendre soin, que l'avenir de l'enfant en est compromis, que l'adoptant est son ascendant et que le consentement du parent survivant, capable de le donner, a été obtenu;

f) Lorsque son père n'est pas le mari de sa mère, nonobstant l'article 218 du Code civil, et que ni son père, ni sa mère, ni un de ses ascendants n'en a assumé de fait le soin, l'entretien ou l'éducation pendant au moins six mois avant qu'il ait été placé en vue de son adoption.

CENTRES D'ACCUEIL DE GARDERIE

Centres recevant des personnes à qui ils offrent, pendant une partie de la journée, des soins et un programme d'activités visant à promouvoir leur développement physique, intellectuel et social.

CENTRES D'ACCUEIL DE READAPTATION

Centres recevant des personnes qui, à cause d'inadaptation majeure sur le plan physique, intellectuel, psychologique ou social, doivent bénéficier des services intensifs de réadaptation ou d'orientation pour une période définie.

On y accueille:

a) Des déficients mentaux, c'est-à-dire des personnes qui, par la suite d'un handicap sur le plan intellectuel, n'ont pas atteint un niveau d'apprentissage adéquat aux plans du comportement social, de l'autonomie personnelle ou de la communication;

b) Des handicapés moteurs et/ou sensoriels, c'est-à-dire des personnes dont l'autonomie physique est diminuée par suite d'une déficience motrice et/ou sensorielle;

c) Des mésadaptés sociaux, c'est-à-dire des personnes qui à cause de difficulté sur le plan psychique, émotif et/ou social, affichent un comportement jugé non socialement acceptable.

CENTRES D'ACCUEIL DE TRANSITION

Centres recevant des personnes qui, privées de leur milieu familial, doivent recourir provisoirement à une ressource de protection.

On y retrouve:

a) des enfants à qui il faut offrir un gîte dans l'attente d'une ressource appropriée à leur situation (Centre de dépannage); ou ou

b) des nouveau-nés, généralement nés de mères célibataires, qu'on doit héberger temporairement, en attendant que leurs parents ou un foyer adoptif les prennent en charge (Pouponnière).

CENTRES D'ACCUEIL D'HEBERGEMENT

Centres recevant des personnes qui, en raison d'une diminution de leur autonomie physique ou psychique, doivent séjourner en résidence protégée.

ALLOCATION POUR DEPENSES PERSONNELLES

C'est un montant fixe distribué sous forme d'une allocation pour tout adulte hébergé possédant un revenu insuffisant.

CATEGORIES DE CLIENTELE

a) A-1

Personne âgée ou autre adulte capable de satisfaire à ses besoins d'ordre physique et/ou psycho-social. Cette personne est autonome bien qu'elle manifeste un besoin de sécurisation et nécessite certains services à domicile et/ou de centre de jour et/ou de famille d'accueil.

b) A-2

Personne âgée ou autre adulte capable de satisfaire à la plupart de ses besoins d'ordre physique et/ou psycho-social. Cette personne est relativement autonome bien qu'elle ne peut rester seule ayant besoin d'hébergement, d'assistance personnelle qui ne peut être donnée à domicile et de surveillance médicale occasionnelle.

c) A-3

Personne âgée ou autre adulte dont l'état physique et/ou psychique et/ou psycho-social est relativement détérioré réduisant considérablement son autonomie quant à la satisfaction de ses besoins essentiels. Elle requiert donc hébergement, protection, aide physique et sociale et surveillance médicale périodique.

d) A-4

Personne âgée ou autre adulte dont l'état physique et/ou psychique et/ou psycho-social est très détérioré ce qui la rend dépendante quant à la satisfaction de ses besoins essentiels. Elle requiert donc hébergement, protection, aide physique et social, surveillance médicale régulière et nursing.

MERES CELIBATAIRES

Femmes requérant aide et/ou protection d'un centre de services sociaux pour des raisons d'ordre psychosociales et économiques liées à leur grossesse.

1- PROGRAMME DE READAPTATION

2- PROGRAMME DE PROTECTION ET D'HEBERGEMENT

1. PROGRAMME DE READAPTATION

- Elément de programme: Réadaptation des enfants mésadaptés sociaux.

- Elément de programme: Réadaptation des enfants handicapés mentaux.

- Elément de programme: Réadaptation des enfants handicapés moteurs et/ou sensoriels.

CENTRES D'ACCUEIL DE READAPTATION

Les centres d'accueil de réadaptation reçoivent des enfants mésadaptés sociaux, handicapés mentaux et handicapés moteurs et/ou sensoriels. La classification selon la région socio-sanitaire est basée sur la localisation des centres d'accueil. On sait que certains centres d'accueil ont une vocation supra-régionale.

Le centre d'accueil peut prolonger au-delà de 18 ans la limite d'âge de ses pensionnaires, lorsqu'il s'agit pour eux de compléter une démarche de réadaptation.

Le développement des services externes et des foyers de groupe vise à promouvoir la réadaptation en milieu non institutionnel. Les données qui suivent couvrent ces trois aspects de la réadaptation mais d'une façon globale.

Les déboursés s'élèvent à 54.8 millions alors qu'ils étaient de 42.5 millions pour le même semestre en 1973.

TABLEAU S.S. 1.1

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE READAPTATION A L'ENFANCE, EN FIN DE MOIS.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

MOIS	MESADAPTES SOCIAUX (1)	HANDICAPES MENTAUX	HANDICAPES PHYSIQUES (MOTEURS ET/OU SENSORIELS	TOTAL
AVRIL	4,312	5,147	965	10,424
MAI	4,377	5,082	959	10,418
JUIN	3,223	4,731	470	8,424
JUILLET	3,230	4,780	493	8,503
AOUT	3,120	4,838	469	8,427
SEPTEMBRE	3,686	5,091	998	9,775

(1) COMPREND DES ENFANTS PLACES EN EXTERNES ET EN FOYERS DE GROUPE.

TABLEAU S.S. 1.2

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE READAPTATION A L'ENFANCE AU 30 SEPTEMBRE 1974, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

	REGION SOCIO-SANITAIRE	MESADAPTES SOCIAUX (1)	HANDICAPES MENTAUX	HANDICAPES PHYSIQUES (MOTEURS ET/ OU SENSO-RIELS)	TOTAL
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	-	136	-	136
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	113	374	-	487
3.	QUEBEC	657	890	458	2,005
4.	TROIS-RIVIERES	185	541	-	726
5.	CANTONS DE L'EST	120	486	-	606
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	1,599	912	405	2,916
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	532	432	-	964
6C.	SUD DE MONTREAL	245	908	135	1,288
7.	OUTAOUAIS	37	110	-	147
8.	NORD-OUEST	144	138	-	282
9.	COTE-NORD	54	164	-	218
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-
	TOTAL	3,686	5,091	998	9,775

(1) COMPREND DES ENFANTS PLACES EN EXTERNES ET EN FOYERS DE GROUPE.

TABLEAU S.S. 1,3

REPARTITION DES JOURS/PRESENCE ET DES PER DIEM MOYENS POUR LES ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE READAPTATION A L'ENFANCE, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	MESADAPTES SOCIAUX		HANDICAPES MENTAUX		HANDICAPES PHYSIQUES (MOTEURS ET/OU SENSORIELS)	
	JOURS/ PRESENCE	PER DIEM MOYEN	JOURS/ PRESENCE	PER DIEM MOYEN	JOURS/ PRESENCE	PER DIEM MOYEN
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	-	-	29,578	25.25	-	-
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	18,035	44.46	68,660	27.83	-	-
3. QUEBEC	127,838	38.90	159,492	27.43	63,144	30.83
4. TROIS-RIVIERES	35,594	28.84	89,094	18.07	-	-
5. CANTONS DE L'EST	18,898	41.50	80,141	27.43	-	-
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	296,771	41.29	173,190	24.96	122,612	21.41
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	100,747	34.81	79,681	21.40	-	-
6C. SUD DE MONTREAL	43,936	31.19	170,126	22.26	21,647	37.16
7. OUTAOUAIS	6,611	29.04	19,910	41.88	-	-
8. NORD-OUEST	28,179	33.40	25,677	39.28	-	-
9. COTE-NORD	10,709	40.14	24,056	27.35	-	-
10. NOUVEAU QUEBEC	-	-	-	-	-	-
TOTAL	687,318	38.24	919,605	25.18	207,403	25.93

TABLEAU S.S. 1.4

REPARTITION DU COUT SEMESTRIEL POUR LES ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE READAPTATION A L'ENFANCE, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

	REGION SOCIO-SANITAIRE	MESADAPTES SOCIAUX	HANDICAPES MENTAUX	HANDICAPES PHYSIQUES (MOTEURS ET/OU SENSORIELS)	TOTAL
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	-	746,716.00	-	746.716.00
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	801,882.50	1,910,723.00	-	2,712,605.50
3.	QUEBEC	4,973,387.00	4,374,113.00	1,946,831.75	11,294,331.75
4.	TROIS-RIVIERES	1,026,583.00	1,609,958.00	-	2,636,541.00
5.	CANTONS DE L'EST	784,260.25	2,197,975.00	-	2,982,235.25
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	12,253,249.00	4,323,511.04	2,625,697.55	19,202,457.59
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	3,506,701.00	1,705,050.50	-	5,211,751.50
6C.	SUD DE MONTREAL	1,370,573.50	3,787,340.75	804,433.50	5,962,347.75
7.	OUTAOUAIS	191,976.50	833,826.00	-	1,025,802.50
8.	NORD-OUEST	941,289.50	1,008,511.00	-	1,949,800.50
9.	COTE-NORD	429,847.50	657,941.00	-	1,087,788.50
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-
	TOTAL	26,279,749.75	23,155,665.29	5,376,962.80	54,812,377.84

TABLEAU S.S. 1.5

REPARTITION DU COUT SEMESTRIEL POUR LES ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES D'ACCUEIL, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	READAPTATION	TRANSITION	HEBERGEMENT	GARDERIE	TOTAL
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	746,716.00	166,752.00	-	-	913,468.00
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	2,712,605.50	97,359.00	-	-	2,809,964.50
3. QUEBEC	11,294,331.75	735,916.00	369,651.00	-	12,399,898.75
4. TROIS-RIVIERES	2,636,541.00	75,695.50	227,356.50	-	2,939,593.00
5. CANTONS DE L'EST	2,982,235.25	45,965.00	-	-	3,028,200.25
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	19,202,457.59	4,743,657.00	3,003,700.90	239,957.00	27,189,772.49
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	5,211,751.50	-	646,857.75	-	5,858,609.25
6C. SUD DE MONTREAL	5,962,347.75	200,082.00	483,308.50	-	6,645,738.25
7. OUTAOUAIS	1,025,802.50	-	-	-	1,025,802.50
8. NORD-OUEST	1,949,800.50	17,055.45	65,155.50	-	2,032,011.45
9. COTE NORD	1,087,788.50	-	-	-	1,087,788.50
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-
TOTAL	54,812,377.84	6,082,481.95	4,796,030.15	239,957.00	65,930,846.94

2- PROGRAMME DE PROTECTION ET D'HEBERGEMENT

ELEMENT DE PROGRAMME: PROTECTION DE L'ENFANCE

Adoption

Centres d'accueil de garderie

Centres d'accueil de transition

Centres d'accueil d'hébergement

Enfants naturels

Foyers nourriciers

ELEMENT DE PROGRAMME: HEBERGEMENT DES ADULTES ET PERSONNES AGEES

Centres d'accueil d'hébergement:
mères célibataires

Centres d'accueil d'hébergement:
adultes et personnes âgées

L'ADOPTION

Le service de l'adoption répond aux besoins de deux clientèles: celle des enfants nécessitant un foyer familial permanent et celle des parents désirant la garde permanente d'un ou de plusieurs enfants.

Les tableaux qui suivent nous renseignent sur les enfants légalement adoptés durant la période du 1er avril au 30 septembre 1974. L'âge mentionné dans les tableaux est celui des enfants au moment de leur adoption.

Le nombre d'adoption des enfants naturels a diminué de 17% durant cette période. On note cependant une proportion constante des adoptions chez les enfants plus avancés en âge; les enfants naturels adoptés, âgés de 4 ans et plus, représentent 39% de ces adoptions, soit le taux constaté pour la même période en 1973.

Les adoptions d'enfants légitimes ont augmenté de 36% par rapport à la même période en 1973.

Un enfant dont l'adoption est permise par la Loi de l'adoption peut être placé, en vue de son adoption, par une personne autre qu'une société d'adoption[1] reconnue, pourvu qu'avis en soit donné au ministre. Toutefois, l'absence d'un tel avis n'empêche pas le tribunal de prononcer ultérieurement l'adoption, pourvu qu'un rapport écrit d'une société d'adoption reconnue établisse, à la satisfaction du tribunal, qu'aucun inconvénient sérieux n'en est résulté. Ces adoptions "dites privées" étaient au nombre de 296 pour la période du 1er avril au 30 septembre 1974 soit 20% de toutes les adoptions.

---

(1) Maintenant intégrée aux centres de services sociaux.

TABLEAU S.S. 2.1

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS ET LEGITIMES ADOPTES LEGALEMENT, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE (1).

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE		ENFANTS NATURELS ADOPTES LEGALEMENT			ENFANTS LEGITIMES ADOPTES LEGALEMENT			TOTAL
		MASC.	FEM.	SOUS-TOTAL	MASC.	FEM.	SOUS-TOTAL	
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	40	20	60	5	6	11	71
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	24	14	38	2	2	4	42
3.	QUEBEC	122	72	194	29	32	61	255
4.	TROIS-RIVIERES	34	28	62	5	11	16	78
5.	CANTONS DE L'EST	29	29	58	2	1	3	61
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	250	231	481	78	69	147	628
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	26	27	53	10	4	14	67
6C.	SUD DE MONTREAL	51	53	104	17	20	37	141
7.	OUTAOUAIS	20	19	39	16	7	23	62
8.	NORD-OUEST	17	14	31	2	1	3	34
9.	COTE-NORD	28	7	35	2	1	3	38
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	641	514	1,155	168	154	322	1,477

(1) SELON LA LOCALISATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX.

TABLEAU S.S. 2.2

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS LEGITIMES ADOPTES LEGALEMENT, SELON LA LOI D'ADOPTION (1969) ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE (1).

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	ADOPTES LEGALEMENT						TOTAL
	(2) PAR LE NOUVEAU CONJOINT DU PERE OU DE LA MERE DE L'ENFANT			(3) PAR UN TIERS A LA SUITE D'UN ABANDON DE FAIT			
	MASC.	FEM.	TOTAL	MASC.	FEM.	TOTAL	
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	2	1	3	3	5	8	11
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	-	-	-	2	2	4	4
3. QUEBEC	9	17	26	20	15	35	61
4. TROIS-RIVIERES	4	8	12	1	3	4	16
5. CANTONS DE L'EST	1	-	1	1	1	2	3
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	34	24	58	44	45	89	147
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	6	2	8	4	2	6	14
6C. SUD DE MONTREAL	6	8	14	11	12	23	37
7. OUTAOUAIS	6	5	11	10	2	12	23
8. NORD-OUEST	2	-	2	-	1	1	3
9. COTE-NORD	-	1	1	2	-	2	3
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	70	66	136	98	88	186	322

(1) SELON LA LOCALISATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX.
(2) EN VERTU DE L'ARTICLE 7, PARAGRAPHE C.
(3) EN VERTU DE L'ARTICLE 7, PARAGRAPHES A, B, D, E, F.

TABLEAU S.S. 2.3

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS ADOPTES LEGALEMENT, SELON LE MILIEU D'ADOPTION ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE (1).

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE		ADOPTES LEGALEMENT									
		DANS LE MILIEU FAMILIAL				HORS DU MILIEU FAMILIAL				TOTAL	
		MASC.	FEM.	SOUS-TOTAL		MASC.	FEM.	SOUS-TOTAL			
				NOMBRE	%			NOMBRE	%	NOMBRE	%
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	10	7	17	28.3	30	13	43	71.7	60	100
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	3	2	5	13.2	21	12	33	86.8	38	100
3.	QUEBEC	27	27	54	27.8	95	45	140	72.2	194	100
4.	TROIS-RIVIERES	10	13	23	37.1	24	15	39	62.9	62	100
5.	CANTONS DE L'EST	17	13	30	51.7	12	16	28	48.3	58	100
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	96	105	201	41.8	154	126	280	58.2	481	100
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	9	12	21	39.6	17	15	32	60.4	53	100
6C.	SUD DE MONTREAL	30	33	63	60.6	21	20	41	39.4	104	100
7.	OUTAOUAIS	6	5	11	28.2	14	14	28	71.8	39	100
8.	NORD-OUEST	10	11	21	67.7	7	3	10	32.3	31	100
9.	COTE-NORD	18	4	22	62.9	10	3	13	37.1	35	100
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	236	232	468	40.5	405	282	687	59.5	1,155	100

(1) SELON LA LOCALISATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX.

TABLEAU S.S. 2.4

REPARTITION DU NOMBRE DES ADOPTIONS DITES "PRIVEES" PARMI LES ENFANTS ADOPTES LEGALEMENT, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE (1).

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	ENFANTS		
	NATURELS	LEGITIMES	TOTAL
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	2	-	2
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	-	-	-
3. QUEBEC	16	36	52
4. TROIS-RIVIERES	4	3	7
5. CANTONS DE L'EST	30	1	31
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	109	51	160
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	3	2	5
6C. SUD DE MONTREAL	4	14	18
7. OUTAOUAIS	9	-	9
8. NORD-OUEST	2	-	2
9. COTE-NORD	10	-	10
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-
TOTAL	189	107	296

(1) SELON LA LOCALISATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX.

TABLEAU S.S. 2.5

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS ET LEGITIMES ADOPTES LEGALEMENT, SELON LEUR AGE ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE (1).

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	AGE																		TOTAL		
	- 1 AN		1 AN		2 ANS		3 ANS		4-6 ANS		7-10 ANS		11-14 ANS		15-17 ANS		18 ANS & +				
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	TOT.
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	3	-	17	12	3	2	3	-	9	6	3	1	3	-	1	1	3	4	45	26	71
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	4	3	9	7	2	-	2	1	3	2	2	-	1	1	-	-	3	2	26	16	42
3. QUEBEC	26	12	27	21	12	4	16	4	32	21	11	20	4	3	5	1	18	18	151	104	255
4. TROIS-RIVIERES	3	3	9	6	4	1	1	3	7	17	8	4	4	1	-	2	3	2	39	39	78
5. CANTONS DE L'EST	7	5	3	4	3	2	3	2	7	14	6	2	2	1	-	-	-	-	31	30	61
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	122	99	30	32	38	25	25	34	63	56	30	28	12	17	5	8	3	1	328	300	628
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	3	3	2	5	5	2	4	2	6	8	13	5	1	1	-	3	2	2	36	31	67
6C. SUD DE MONTREAL	12	10	5	5	4	6	8	10	15	19	10	12	5	3	3	5	8	3	68	73	141
7. OUTAOUAIS	6	2	3	5	3	4	3	2	10	3	4	3	4	4	2	2	1	1	36	26	62
8. NORD-OUEST	-	-	6	1	2	1	1	4	6	6	1	3	-	-	2	-	1	-	19	15	34
9. COTE-NORD	-	-	8	2	4	1	5	-	8	3	2	1	1	1	-	-	2	-	30	8	38
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	186	137	119	100	80	48	71	62	164	155	90	79	37	32	18	22	44	33	809	668	1,477

(1) SELON LA LOCALISATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX.

TABLEAU S.S. 2.6

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS NATURELS ADOPTES LEGALEMENT, SELON LEUR AGE ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE (1).

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	AGE																		TOTAL		
	- 1 AN		1 AN		2 ANS		3 ANS		4-6 ANS		7-10 ANS		11-14 ANS		15-17 ANS		18 ANS & +				
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	TOT.
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	3	-	16	11	3	2	2	-	9	5	2	1	3	-	1	-	1	1	40	20	60
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	4	3	9	7	2	-	2	1	3	1	2	-	-	-	-	-	2	2	24	14	38
3. QUEBEC	26	12	26	20	11	4	14	3	27	20	8	12	4	1	4	-	2	-	122	72	194
4. TROIS-RIVIERES	3	3	9	6	4	-	1	3	5	10	6	2	4	1	-	1	2	2	34	28	62
5. CANTONS DE L'EST	7	5	3	4	3	2	3	2	7	14	5	2	1	-	-	-	-	-	29	29	58
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	98	86	26	29	31	22	18	23	47	41	18	16	7	11	2	2	3	1	250	231	481
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	3	3	2	5	3	2	3	2	6	8	8	4	-	-	-	2	1	1	26	27	53
6C. SUD DE MONTREAL	12	10	4	5	4	5	6	9	10	13	7	5	2	1	2	4	4	1	51	53	104
7. OUTAOUAIS	6	2	3	5	-	4	2	2	8	2	-	2	1	-	-	1	-	1	20	19	39
8. NORD-OUEST	-	-	6	1	2	1	1	3	5	6	1	3	-	-	1	-	1	-	17	14	31
9. COTE-NORD	-	-	7	2	4	1	5	-	8	3	1	1	1	-	-	-	2	-	28	7	35
10. NOUVEAU QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	162	124	111	95	87	43	57	48	135	123	58	48	23	14	10	10	18	9	641	514	1,155

(1) SELON LA LOCALISATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX.

TABLEAU S.S. 2.7

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS LEGITIMES ADOPTES LEGALEMENT, SELON LEUR AGE ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE (1).

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	AGE																		TOTAL		
	- 1 AN		1 AN		2 ANS		3 ANS		4-6 ANS		7-10 ANS		11-14 ANS		15-17 ANS		18 ANS & +				
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	TOT.
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	-	-	1	1	-	-	1	-	-	1	1	-	-	-	-	1	2	3	5	6	11
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	-	1	-	2	2	4
3. QUEBEC	-	-	1	1	1	-	2	1	5	1	3	8	-	2	1	1	16	18	29	32	61
4. TROIS-RIVIERES	-	-	-	-	-	1	-	-	2	7	2	2	-	-	-	1	1	-	5	11	16
5. CANTONS DE L'EST	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1	-	-	-	-	2	1	3
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	24	13	4	3	7	3	7	11	16	15	12	12	5	6	3	6	-	-	78	69	147
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	-	-	-	-	2	-	1	-	-	-	5	1	1	1	-	1	1	1	10	4	14
6C. SUD DE MONTREAL	-	-	1	-	-	1	2	1	3	6	3	7	3	2	1	1	4	2	17	20	37
7. OUTAOUAIS	-	-	-	-	3	-	1	-	2	1	4	1	3	4	2	1	1	-	16	7	23
8. NORD-OUEST	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	2	1	3
9. COTE-NORD	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	2	1	3
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	24	13	8	5	13	5	14	14	29	32	32	31	14	18	8	12	26	24	168	154	322

(1) SELON LA LOCALISATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX.

CENTRES D'ACCUEIL DE GARDERIE

Avant juin 1974, le Ministère soutenait financièrement un nombre restreint de centres d'accueil de garderie, soit environ une dizaine dans la région de Montréal. C'est seulement de ceux-là qu'il s'agit ici.

Ces centres ont reçu en moyenne 444 enfants par mois durant la période du 1er avril au 30 septembre 1974 et les déboursés pour cette période s'élèvent à $239,957.

La nouvelle politique en matière de garderie est entrée en vigueur en juin 1974. C'est seulement dans le bulletin couvrant l'exercice financier 1974-75 que nous présenterons des données à partir du nouveau programme.

TABLEAU S.S. 2.8

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS ET
DES COUTS D'HEBERGEMENT MENSUELS DANS
LES CENTRES DE GARDERIE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

MOIS	NOMBRE D'ENFANTS	DEBOURSES
AVRIL	621	51,403.30
MAI	502	47,675.80
JUIN	429	38,303.60
JUILLET	361	34,964.00
AOUT	556	49,030.50
SEPTEMBRE	193	18,579.80
TOTAL	-	239,957.00

CENTRES D'ACCUEIL DE TRANSITION

Les centres d'accueil de transition reçoivent des enfants privés de leur milieu familial habituel et qui doivent recourir provisoirement à une ressource de protection. Cette classe de centres d'accueil sert à accueillir trois catégories d'enfants: les nouveau-nés, les jeunes enfants et les adolescents qu'il faut héberger de toute urgence.

Nous avons conservé l'ancienne terminologie nous référant suivant l'âge de la clientèle, aux "centres de dépannage" et aux "pouponnières". Un certain nombre de centres d'accueil de réadaptation ont une section remplissant les fonctions d'un centre d'accueil de transition. La clientèle des centres anciennement appelés "centres d'accueil de détention est inclue sous le titre "autres".

TABLEAU S.S. 2.9

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE TRANSITION, EN FIN DE MOIS.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

MOIS	"CENTRES DE DEPANNAGE"	"POUPONNIERE"	"AUTRES" (1)	TOTAL
AVRIL	388	56	406	850
MAI	389	54	442	885
JUIN	376	55	394	825
JUILLET	406	52	421	879
AOUT	382	51	353	786
SEPTEMBRE	408	51	348	807

(1) COMPREND LES SECTIONS "ACCUEIL" DES CENTRES DE READAPTATION ET LES "CENTRES D'ACCUEIL DE DETENTION".

TABLEAU S.S. 2.10

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE TRANSITION, AU 30 SEPTEMBRE 1974, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

REGION SOCIO-SANITAIRE	"CENTRES DE DEPANNAGE"	"POUPONNIERE"	"AUTRES" (1)	TOTAL
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	17	5	-	22
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	12	-	-	12
3. QUEBEC	-	-	89	89
4. TROIS-RIVIERES	-	19	-	19
5. CANTONS DE L'EST	-	10	-	10
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	358	-	259	617
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	-	-	-	-
6C. SUD DE MONTREAL	21	6	-	27
7. OUTAOUAIS	-	-	-	-
8. NORD-OUEST	-	11	-	11
9. COTE-NORD	-	-	-	-
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-
TOTAL	408	51	348	807

(1) COMPREND LES SECTIONS "ACCUEIL" DES CENTRES DE READAPTATION ET LES "CENTRES D'ACCUEIL DE DETENTION".

TABLEAU S.S. 2.11

REPARTITION DES JOURS/PRESENCE ET DES PER DIEM MOYENS POUR LES ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE TRANSITION, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE		"CENTRES DE DEPANNAGE"		"POUPONNIERE"		"AUTRES" (1)	
		JOURS/ PRESENCE	PER DIEM MOYEN	JOURS/ PRESENCE	PER DIEM MOYEN	JOURS/ PRESENCE	PER DIEM MOYEN
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	2,887	38.58	977	56.67	-	-
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	2,890	33.69	-	-	-	-
3.	QUEBEC	-	-	-	-	15,321	48.03
4.	TROIS-RIVIERES	-	-	3,297	22.96	-	-
5.	CANTONS DE L'EST	-	-	1,265	36.34	-	-
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	62,179	32.26	-	-	52,421	52.23
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	-	-	-	-	-	-
6C.	SUD DE MONTREAL	4,747	31.93	1,291	37.59	-	-
7.	OUTAOUAIS	-	-	-	-	-	-
8.	NORD-OUEST	-	-	1,959	8.71	-	-
9.	COTE-NORD	-	-	-	-	-	-
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	72,703	18.79	8,789	27.60	67,742	51.28

(1) COMPREND LES SECTIONS "ACCUEIL" DES CENTRES DE READAPTATION ET LES "CENTRES D'ACCUEIL DE DETENTION".

TABLEAU S.S. 2.12

REPARTITION DU COUT SEMESTRIEL POUR LES ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES DE TRANSITION, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	"CENTRES DE DEPANNAGE"	"POUPONNIERE"	"AUTRES" (1)	TOTAL
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	111,381.00	55,371.00	-	166,752.00
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	97,359.00	-	-	97,359.00
3. QUEBEC	-	-	735,916.00	735,916.00
4. TROIS-RIVIERES	-	75,695.50	-	75,695.50
5. CANTONS DE L'EST	-	45,965.00	-	45,965.00
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	2,005,640.00	-	2,738,017.00	4,743,657.00
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	-	-	-	-
6C. SUD DE MONTREAL	151,551.00	48,531.00	-	200,082.00
7. OUTAOUAIS	-	-	-	-
8. NORD-OUEST	-	17,055.45	-	17,055.45
9. COTE-NORD	-	-	-	-
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-
TOTAL	2,365,931.00	242,617.95	3,473,933.00	6,082,481.95

(1) COMPREND LES SECTIONS "ACCUEIL" DES CENTRES DE READAPTATION ET LES "CENTRES D'ACCUEIL DE DETENTION".

CENTRES D'ACCUEIL D'HEBERGEMENT

On regroupe sous cette classification, des enfants atteints d'un handicap physique majeur ou d'une déficience mentale profonde, pour lesquels on assure gîte et protection.

TABLEAU S.S. 2,13

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS PLACES
DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

MOIS	NOMBRE D'ENFANTS
AVRIL	1,463
MAI	1,460
JUIN	1,241
JUILLET	1,248
AOUT	1,251
SEPTEMBRE	1,459

TABLEAU S.S. 2.14

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS ET DU COUT POUR LES ENFANTS PLACES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT AU 30 SEPTEMBRE 1974, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

REGION SOCIO-SANITAIRE	NOMBRE D'ENFANTS	COUT SEMESTRIEL
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	-	-
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	-	-
3. QUEBEC	138	369,651.00
4. TROIS-RIVIERES	77	227,356.50
5. CANTONS DE L'EST	-	-
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	861	3,003,700.90
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	194	646,857.75
6C. SUD DE MONTREAL	166	483,308.50
7. OUTAOUAIS	-	-
8. NORD-OUEST	23	65,155.50
9. COTE-NORD	-	-
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-
TOTAL	1,459	4,796,030.15

FOYERS NOURRICIERS

Le nombre moyen des enfants placés en foyers nourriciers a continué de décroître depuis janvier 1974. Il est passé de 21,959 à 20,120 au 30 septembre 1974. Il s'agit du nombre d'enfants à un moment donné, le nombre d'enfants différents placés durant cette période est sensiblement supérieur (1).

Nous notons, contrairement aux autres groupes d'âge, une augmentation proportionnelle des enfants placés âgés de 12 à 15 ans. Ils représentaient 29.2% des enfants placés en janvier 1974 comparativement à 33.0% en septembre 1974. Les jeunes de 18 à 20 ans sont assimilés au groupe des adultes et ne font plus partie des placements en foyers nourriciers.

Le projet de loi no.41, modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et sanctionné le 24 décembre 1974 apporte la modification suivante:

l'appellation "foyer nourricier" est remplacée par "famille d'accueil" article 1, "0)"famille d'accueil"; une famille qui prend charge d'un ou plusieurs adultes ou enfants, d'un nombre maximum de neuf, qui lui sont confiés par l'entremise d'un centre de services sociaux.

Ce terme sera utilisé lorsque les compilations couvriront la période de sanctionnement de ce projet.

---

(1) En effet, plusieurs enfants peuvent avoir été placés pour des périodes assez courtes. Le nombre moyen d'enfants placés tel que compilé dans les tableaux qui suivent est inférieur au nombre total d'enfants placés.

TABLEAU S.S. 2.15

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS PLACES EN FOYERS NOURRICIERS EN FIN DE MOIS, SELON CERTAINS GROUPES D'AGE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

MOIS	GROUPE D'AGE									
	0-4 ANS		5-11 ANS		12-15 ANS		16-17 ANS		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
AVRIL	1,760	8.1	9,326	42.7	6,866	31.4	3,888	17.8	21,840	100.0
MAI	1,754	8.0	9,308	42.4	6,902	31.4	3,985	18.2	21,949	100.0
JUIN	1,689	7.9	9,061	42.3	6,802	31.8	3,862	18.0	21,414	100.0
JUILLET	1,663	8.0	8,711	42.1	6,688	32.3	3,626	17.6	20,688	100.0
AOUT	1,618	7.9	8,598	42.0	6,705	32.8	3,552	17.3	20,473	100.0
SEPTEMBRE	1,568	7.8	8,508	42.3	6,638	33.0	3,406	16.9	20,120	100.0

TABLEAU S.S. 2.16

MOYENNE MENSUELLE DU NOMBRE D'ENFANTS PLACES EN FOYERS NOURRICIERS, SELON CERTAINS GROUPES D'AGE ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	GROUPE D'AGE				TOTAL
	0-4 ANS	5-11 ANS	12-15 ANS	16-17 ANS	
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	84	499	456	296	1,335
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	99	554	433	299	1,385
3. QUEBEC	263	1,446	1,010	548	3,267
4. TROIS-RIVIERES	123	707	528	307	1,665
5. CANTONS DE L'EST	86	381	278	199	944
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	579	2,916	2,246	1,110	6,851
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	144	717	514	236	1,611
6C. SUD DE MONTREAL	152	864	643	334	1,993
7. OUTAOUAIS	68	431	332	190	1,021
8. NORD-OUEST	61	302	238	155	756
9. COTE-NORD	16	103	90	46	255
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-
TOTAL	1,675	8,920	6,768	3,720	21,083

TABLEAU S.S. 2.17

EVOLUTION DES COUTS MENSUELS POUR LES ENFANTS PLACES EN FOYERS NOURRICIERS, SELON CERTAINS GROUPES D'AGE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

MOIS	GROUPE D'AGE					
	0-4 ANS	5-11 ANS	12-15 ANS	16-17 ANS	0-20 ANS (1)	TOTAL
AVRIL	149,297.25	873,171.29	757,302.77	469,825.41	- 15,551.61	2,234,045.11
MAI	151,671.15	902,052.30	795,901.03	519,901.65	1,175.49	2,370,701.62
JUIN	135,395.05	846,286.99	728,488.85	486,149.30	- 676.73	2,195,643.46
JUILLET	136,038.25	818,915.51	761,319.52	469,759.40	- 369.63	2,185,663.05
AOUT	136,126.90	803,615.95	760,777.28	447,349.35	672.66	2,148,542.14
SEPTEMBRE	125,770.10	774,272.02	723,741.53	412,881.70	-	2,036,665.35
TOTAL	834,298.70	5,018,314.06	4,527,530.98	2,805,866.81	- 14,749.82	13,171,260.73

(1) CES COUTS SONT DES RESIDUS DES 0-20 ANS A BAREME SPECIAL.

TABLEAU S.S. 2.18

REPARTITION DU COUT SEMESTRIEL POUR LES ENFANTS PLACES EN FOYERS NOURRICIERS, SELON CERTAINS GROUPES D'AGE ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	GROUPE D'AGE					
	0-4 ANS	5-11 ANS	12-15 ANS	16-17 ANS	0-20 ANS (1)	TOTAL
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	39,228.85	273,129.24	306,376.61	246,428.70	1,408.59	866,571.99
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	48,491.35	316,417.26	305,004.42	238,155.35	-	908,068.38
3. QUEBEC	133,549.65	829,121.82	686,470.32	425,598.20	124.81	2,074,864.80
4. TROIS-RIVIERES	63,019.30	399,907.06	361,826.77	234,092.85	73.26	1,058,919.24
5. CANTONS DE L'EST	45,773.20	219,417.43	188,959.38	153,210.00	- 819.18	606,540.83
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	290,936.25	1,629,557.89	1,470,766.91	791,042.41	- 15,666.43	4,166,637.03
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	70,752.05	399,747.60	339,995.55	175,488.35	293.04	986,276.59
6C. SUD DE MONTREAL	73,069.90	480,691.85	432,519.88	259,774.15	539.46	1,246,595.24
7. OUTAOUAIS	32,297.75	246,163.94	220,353.63	144,597.35	- 1,376.03	642,036.64
8. NORD-OUEST	28,708.50	169,968.18	156,181.73	104,650.75	672.66	460,181.82
9. COTE-NORD	8,471.90	54,191.79	59,075.78	32,828.70	-	154,568.17
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-
TOTAL	834,298.70	5,018,314.06	4,527,530.98	2,805,866.81	- 14,749.82	13,171,260.73

(1) CES COUTS SONT DES RESIDUS DES 0-20 ANS A BAREME SPECIAL.

MERES CELIBATAIRES

La clientèle représentée sur les tableaux qui suivent ne comprend que les femmes ayant eu recours à l'assistance d'un centre de services sociaux pour des raisons d'ordre psychosociales et économiques liées à leur grossesse.

Les données pour la région socio-sanitaire de Québec n'étant pas disponibles, il devient impossible de faire des comparaisons au niveau de la province avec les données précédentes. La région de Québec, durant les trois premiers mois de 1974, avait fourni des services à près de 25% de toute la clientèle québécoise.

Notons que pour la région "Montréal Métropolitain" 87% de la clientèle n'a pas dépassé le secondaire comme niveau de scolarité, que près de 49% de la clientèle a moins de 20 ans et est journalière sans spécialité ou étudiante.

TABLEAU S.S. 2.19

REPARTITION DES MERES CELIBATAIRES SELON LEUR SCOLARITE ET LEUR PERIODE DE GROSSESSE (1) ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE		SCOLARITE					TOTAL	PERIODE DE GROSSESSE			TOTAL
		PRIMAIRE	SECONDAIRE	COLLEGIAL	UNIVERSITAIRE	INCONNU		- 6 MOIS	+ 6 MOIS	APRES ACCOUCHEMENT	
1.	BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	2	37	6	-	-	45	24	14	7	45
2.	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	3	38	1	-	-	42	31	9	2	42
3.	QUEBEC (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4.	TROIS-RIVIERES	-	14	-	1	-	15	8	5	2	15
5.	CANTONS DE L'EST	2	36	9	-	-	47	23	13	11	47
6A.	MONTREAL METROPOLITAIN	23	264	25	14	7	333	139	158	36	333
6B.	LAURENTIDES/ LANAUDIERE	4	24	4	-	-	32	15	9	8	32
6C.	SUD DE MONTREAL	-	57	3	1	-	61	21	19	21	61
7.	OUTAOUAIS	4	37	13	1	-	55	29	20	6	55
8.	NORD-OUEST	3	33	4	-	-	40	15	10	15	40
9.	COTE-NORD (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10.	NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	41	540	65	17	7	670	305	257	108	670

(1) NE COMPREND QUE LES MERES CELIBATAIRES AYANT EU RECOURS A L'ASSISTANCE D'UN CENTRE DE SERVICES SOCIAUX.

(2) DONNEES NON DISPONIBLES.

TABLEAU S.S. 2.20

REPARTITION DES MERES CELIBATAIRES (1) SELON LEUR AGE ET LA RÉGION SOCIO-SANITAIRE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	GROUPE D'AGE								TOTAL
	- 16	17	18	19	20-24	25-29	30-34	35 & +	
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	10	14	6	4	9	1	1	-	45
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	10	6	11	3	12	-	-	-	42
3. QUEBEC (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4. TROIS-RIVIERES	5	2	3	-	4	1	-	-	15
5. CANTONS DE L'EST	6	16	8	3	8	4	-	2	47
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	53	32	39	38	109	40	12	10	333
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	7	6	2	3	7	3	4	-	32
6C. SUD DE MONTREAL	16	13	9	4	12	2	2	3	61
7. OUTAOUAIS	11	10	6	9	15	3	1	-	55
8. NORD-OUEST	10	7	5	2	14	2	-	-	40
9. COTE-NORD (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	128	106	89	66	190	56	20	15	670

(1) NE COMPREND QUE LES MERES CELIBATAIRES AYANT EU RECOURS A L'ASSISTANCE D'UN CENTRE DE SERVICES SOCIAUX.

(2) DONNEES NON DISPONIBLES.

TABLEAU S.S. 2.21

REPARTITION DES MERES CELIBATAIRES (1) SELON LEUR OCCUPATION ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	OCCUPATION DE LA MERE							TOTAL
	PROFESSIONNELLE ET TECHNICIENNE	EMPLOYEE DE BUREAU	EMPLOYEE DE SERVICE	JOURNALIERE SANS SPECIALITE	ETUDIANTE	MENAGERE	INCONNU	
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	2	2	2	11	21	3	4	45
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	-	-	3	9	17	10	3	42
3. QUEBEC (2)	-	-	-	-	-	-	-	-
4. TROIS-RIVIERES	-	1	-	3	7	-	4	15
5. CANTONS DE L'EST	2	3	3	15	13	5	6	47
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	11	41	71	83	78	40	9	333
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	1	2	1	5	13	6	4	32
6C. SUD DE MONTREAL	4	2	3	18	14	14	6	61
7. OUTAOUAIS	-	6	4	6	19	19	1	55
8. NORD-OUEST	3	2	6	6	12	6	5	40
9. COTE-NORD (2)	-	-	-	-	-	-	-	-
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	23	59	93	156	194	103	42	670

(1) NE COMPREND QUE LES MERES CELIBATAIRES AYANT EU RECOURS A L'ASSISTANCE D'UN CENTRE DE SERVICES SOCIAUX.

(2) DONNEES NON DISPONIBLES.

CENTRES D'ACCUEIL D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES

La grande distinction des établissements est prévue à l'article 8 de la Loi 48: "Tout établissement est public ou privé". Or, selon l'article I a) le "Centre d'accueil" est un établissement au sens de la loi. Donc, le centre d'accueil peut être public ou privé. Le centre d'accueil public étant celui maintenu par une corporation constituée en vertu de la Loi 48, celui résultant d'une fusion ou d'une conversion en vertu de ladite (art. 9), celui maintenu par une corporation sans but lucratif (art. 10).

Cependant, un centre d'accueil maintenu par une corporation sans but lucratif est un établissement privé s'il est adapté pour recevoir à la fois au plus vingt (20) personnes, s'il fonctionne sans avoir recours à des sommes d'argent provenant du fonds consolidé du revenu (centre d'accueil privé auto-financé), s'il fonctionne suivant une formule coopérative prévue par règlements (centre d'accueil coopératif conventionné ou non) (art. 11 - R.2.5.2.). Est également un centre d'accueil privé celui qui est maintenu par une corporation à but lucratif (art. 12).

Les chiffres retenus dans les tableaux qui suivent se réfèrent uniquement aux personnes âgées et aux adultes de 65 ans pour lesquels l'Etat défraie, en tout ou en partie, le coût d'hébergement. Ainsi, toute personne complètement autonome financièrement n'apparaît pas dans ces statistiques. Un montant fixe, pour les frais des unités de logement à l'intérieur des centres d'accueil, est alloué pour couvrir l'assistance-logement. Le remboursement comprend la contribution des bénéficiaires à leurs frais d'hébergement.

Les données couvrant les pensions surveillées ont été intégrées aux données de l'Aide sociale en avril 1974 et ne sont pas disponibles pour le présent bulletin.

Le coût brut est le résultat du nombre de "jours/présence" multiplié

par le "per diem". Les coûts totaux bruts, au cours du premier semestre de l'exercice financier 1974-75, s'élèvent à 9.5 millions pour les centres d'accueil d'hébergement privés incluant l'assistance-logement et à 25.2 millions pour les centres d'accueil d'hébergement publics. A ces montants, il faut ajouter les ajustements, les dépenses personnelles et les frais spéciaux, puis retrancher les remboursements, pour obtenir le coût réel. Ce dernier, pour le même semestre, s'élève à 9.9 millions pour les centres d'accueil privés incluant l'assistance-logement et à 17.1 millions pour les centres d'accueil publics.

TABLEAU S.S. 2.22

REPARTITION DU NOMBRE ET DES COUTS MENSUELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PRIVES, EN FIN DE MOIS.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

MOIS	CENTRES D'ACCUEIL PRIVES C.A.P.						
	CLASSE A-1, A-2, A-3 (TAUX FIXE)			CLASSE A-3 (TARIF BUDGETAIRE)			COUT TOTAL (TOUTES CLASSES)
	CLIENTELE	JOURS/ PRESENCE	COUT	CLIENTELE	JOURS/ PRESENCE	COUT	
AVRIL	1,104	33,385	170,941.90	2,849	87,820	1,274,541.37	1,445,483.27
MAI	1,136	36,179	212,289.40	2,897	90,434	1,321,077.25	1,533,366.65
JUIN	1,083	32,777	215,513.60	2,886	88,746	1,295,364.39	1,510,877.99
JUILLET	1,137	35,702	212,685.37	2,903	92,141	1,400,678.41	1,613,363.78
AOUT	1,119	41,218	269,036.79	2,881	89,655	1,371,030.40	1,640,067.19
SEPTEMBRE	1,135	34,302	200,278.49	2,871	87,094	1,523,575.20	1,723,853.69
TOTAL BRUT	-	213,563	1,280,745.55	-	535,890	8,186,267.02	9,467,012.57
(PLUS +) AJUSTEMENTS	-	-	-	-	-	1,818,182.80	1,818,182.80
(MOINS) REMBOURSEMENTS	-	-	392,585.18	-	-	1,547,007.49	1,939,592.67
(PLUS +) DEPENSES PERSONNELLES	-	-	164,827.16	-	-	252,459.52	417,286.68
(PLUS +) FRAIS SPECIAUX	-	-	-	-	-	-	77,901.88
DEBOURSES REELS	-	-	1,052,987.53	-	-	8,709,901.85	9,840,791.26

TABLEAU S.S. 2.22 SUITE & FIN

REPARTITION DU NOMBRE ET DES COUTS MENSUELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PRIVES, EN FIN DE MOIS

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

MOIS	CENTRES D'ACCUEIL PRIVES (C.A.P.)		
	ASSISTANCE-LOGEMENT		
	CLIENTELE	JOURS/ PRESENCE	COUT
AVRIL	39	1,291	6,461.00
MAI	25	1,126	5,165.39
JUIN	24	701	3,251.00
JUILLET	22	682	3,091.00
AOUT	19	620	2,581.00
SEPTEMBRE	18	540	2 507.50
TOTAL BRUT	-	4,960	23,056.89
(PLUS +) AJUSTEMENTS	-	-	-
(MOINS -) REMBOURSEMENTS	-	-	5,058.35
(PLUS +) DEPENSES PERSONNELLES	-	-	-
(PLUS +) FRAIS SPECIAUX	-	-	-
DEBOURSES REELS	-	4.960	17,998.54

REPARTITION DE LA CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE ET DES COUTS SEMESTRIELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PRIVES, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	CENTRES D'ACCUEIL PRIVES (C.A.P.) CLASSE A-1, A-2, A-3 (TAUX FIXE)							
	CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE	JOURS/ PRESENCE	TOTAL SEMESTRIEL BRUT	REMBOURSEMENT	COUT NET	DEPENSES PERSONNELLES	AJUSTEMENTS	DEBOURSES REELS
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	13	2,718	15,019.20	10,461.23	4,557.97	520.00	-	5,077.97
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	35	6,661	35,014.75	17,408.61	17,606.14	3,800.00	-	21,406.14
3. QUEBEC	151	28,465	168,883.20	61,862.44	107,020.76	19,101.00	-	126,121.76
4. TROIS-RIVIERES	98	18,309	101,898.75	34,274.45	67,624.30	14,440.00	-	82,064.30
5. CANTONS DE L'EST	160	29,198	161,399.70	59,322.63	102,077.07	21,274.65	-	123,351.72
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	201	36,818	209,934.15	39,608.72	170,325.43	35,304.33	-	205,629.76
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	184	39,732	302,719.00	109,866.45	192,852.55	20,430.00	-	213,282.55
6C. SUD DE MONTREAL	262	48,597	269,912.85	52,297.76	217,615.09	48,357.18	-	265,972.27
7. OUTAOUAIS	16	2,865	15,963.95	7,482.89	8,481.06	1,600.00	-	10,081.06
8. NORD-OUEST	-	-	-	-	-	-	-	-
9. COTE-NORD	-	-	-	-	-	-	-	-
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1,120	213,563	1,280,745.55	392,585.18	888,160.37	164,827.16	-	1,052,987.53 (1)

(1) IL FAUT AJOUTER AU TOTAL DES CENTRES D'ACCUEIL PRIVES $77,901.88 DE FRAIS SPECIAUX, LESQUELS NE SONT PAS DISPONIBLES PAR REGION.

TABLEAU S.S. 2.23 SUITE

REPARTITION DE LA CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE ET DES COUTS SEMESTRIELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PRIVES, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	CENTRES D'ACCUEIL PRIVES (C.A.P.) CLASSE A-3 (TARIF BUDGETAIRE)							
	CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE	JOURS/ PRESENCE	TOTAL SEMESTRIEL BRUT	REMBOURSEMENT	COUT NET	DEPENSES PERSONNELLES	AJUSTEMENTS	DEBOURSES REELS
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	65	12,507	99,253.43	40,033.32	59,220.11	4,720.00	24,397.50	88,337.61
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	45	8,002	99,307.01	29,097.92	70,209.09	1,920.00	22,196.50	94,325.59
3. QUEBEC	271	50,871	602,122.75	156,178.81	445,943.94	22,680.00	122,771.50	591,395.44
4. TROIS-RIVIERES	89	16,381	232,284.74	43,138.41	189,146.33	8,926.88	35,709.50	233,782.71
5. CANTONS DE L'EST	264	50,450	620,847.01	162,515.43	458,331.58	20,306.07	133,444.50	612,082.15
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	1,170	215,941	3,540,053.76	625,829.29	2,914,224.47	99,074.18	598,140.00	3,611,438.65
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	152	27,789	390,605.29	81,592.61	309,012.68	12,970.70	66,711.50	388,694.88
6C. SUD DE MONTREAL	691	128,881	2,256,180.44	341,813.89	1,914,366.55	68,501.69	733,811.80	2,716,680.04
7. OUTAOUAIS	135	25,068	345,612.59	66,807.81	278,804.78	13,360.00	81,000.00	373,164.78
8. NORD-OUEST	-	-	-	-	-	-	-	-
9. COTE-NORD	-	-	-	-	-	-	-	-
NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2,882	535,890	8,186,267.02	1,547,007.49	6,639,259.53	252,459.52	1,818,182.80	8,709,901.85

TABLEAU S.S. 2.23 SUITE & FIN

REPARTITION DE LA CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE ET DES COUTS SEMESTRIELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PRIVES, SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	CENTRES D'ACCUEIL PRIVES (C.A.P.)				
	ASSISTANCE-LOGEMENT				
	CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE	JOURS/ PRESENCE	TOTAL SEMESTRIEL BRUT	REMBOURSEMENT	DEBOURSES REELS
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	-	-	-	-	-
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	5	915	4,440.00	-	4,440.00
3. QUEBEC	3	609	2,190.00	678.00	1,512.00
4. TROIS-RIVIERES	-	-	-	-	-
5. CANTONS DE L'EST	-	-	-	-	-
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	14	2,948	14,346.89	3,570.35	10,776.54
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	-	-	-	-	-
6C. SUD DE MONTREAL	2	427	1,790.00	810.00	980.00
7. OUTAOUAIS	-	-	-	-	-
8. NORD-OUEST	-	-	-	-	-
9. COTE-NORD	1	61	290.00	-	290.00
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-
TOTAL	25	4,960	23,056.89	5,058.35	17,998.54

TABLEAU S.S. 2.24

REPARTITION DU NOMBRE ET DES COUTS MENSUELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PUBLICS (1), EN FIN DE MOIS.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

MOIS	CLASSE A-3 CLIENTELE	JOURS/ PRESENCE	COUT BRUT	REMBOURSEMENT	COUT NET	DEPENSES PERSONNELLES	DEBOURSES REELS
AVRIL	11,198	347,458	4,208,215.57	1,390,393.18	2,817,822.39	49,525.99	2,867,348.38
MAI	11,047	346,876	4,322,632.60	1,370,389.04	2,952,243.56	50,386.68	3,002,630.24
JUIN	11,041	334,487	4,113,275.02	1,371,243.58	2,742,031.44	47,968.68	2,790,000.12
JUILLET	11,089	348,601	4,193,367.16	1,386,108.95	2,807,258.21	48,058.43	2,855,316.64
AOUT	11,059	343,617	4,188,855.13	1,408,992.44	2,779,862.69	47,449.46	2,827,312.15
SEPTEMBRE	11,156	342,483	4,188,488.09	1,449,831.14	2,738,656.95	50,189.43	2,788,846.38
TOTAL	-	2,063,522	25,214,833.57	8,376,958.33	16,837,875.24	293,578.67	17,131,453.91

(1) EN VERTU DE LA LOI DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

TABLEAU S.S. 2.25

REPARTITION DE LA CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE ET DES COUTS SEMESTRIELS POUR LES PERSONNES AGEES ET AUTRES ADULTES DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT PUBLICS (1), SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE.

1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1974

REGION SOCIO-SANITAIRE	CLASSE A-3 CLIENTELE MOYENNE MENSUELLE	JOURS/ PRESENCE	COUT BRUT	REMBOURSEMENT	COUT NET	DEPENSES PERSONNELLES	DEBOURSES REELS
1. BAS ST-LAURENT/ GASPESIE	594	111,698	1,263,584.88	481,729.18	781,855.70	7,600.00	789,455.70
2. SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	600	108,509	1,216,584.39	455,653.72	760,930.67	11,891.89	772,822.56
3. QUEBEC	3,164	580,772	6,742,602.36	2,272,868.19	4,469,734.17	100,171.79	4,569,905.96
4. TROIS-RIVIERES	1,183	220,373	2,755,848.34	900,513.30	1,855,335.04	29,764.57	1,885,099.61
5. CANTONS DE L'EST	473	86,793	946,229.84	367,245.10	578,984.74	8,931.04	587,915.78
6A. MONTREAL METROPOLITAIN	2,740	520,970	6,733,382.57	2,143,466.34	4,589,916.23	76,315.57	4,666,231.80
6B. LAURENTIDES/ LANAUDIERE	678	131,496	1,544,402.32	532,868.93	1,011,533.39	19,680.00	1,031,213.39
6C. SUD DE MONTREAL	941	173,107	2,315,856.96	671,261.41	1,644,595.55	26,789.49	1,671,385.04
7. OUTAOUAIS	339	59,314	776,858.04	248,012.13	528,845.91	7,914.32	536,760.23
8. NORD-OUEST	300	54,891	725,234.97	238,512.25	486,722.72	3,040.00	489,762.72
9. COTE-NORD	88	15,599	194,248.90	64,827.78	129,421.12	1,480.00	130,901.12
10. NOUVEAU-QUEBEC	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	11,100	2,063,522	25,214,833.57	8,376,958.33	16,837,875.24	293,578.67	17,131,453.91

(1) EN VERTU DE LA LOI DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.